

Orford, le 24 mai 2018

Madame Ginette Bergeron, Directrice générale
Municipalité d'Eastman
160, chemin George-Bonnallie
Eastman (Québec) J0E 1P0

Madame,

La Sépaq gère et exploite le parc national du Mont-Orford. À ce titre, la Sépaq confirme qu'elle est en accord avec la demande de Certificat d'Autorisation présentée par la municipalité d'Eastman et s'engage à suivre toutes les règles et méthodes édictées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et par le *Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs* pour le traitement du myriophylle à épi du secteur du parc national.

La Sépaq accepte d'intégrer un délégué de la municipalité sur le comité directeur du projet MYELS ainsi que sur le comité de coordination lequel regroupe les dix organismes présents autour du lac Stukely tel que montré sur la structure de projet. La Sépaq invite donc la municipalité à déléguer un représentant officiel sur les deux comités et confirme, du même coup, qu'elle est d'accord avec la structure de projet.

La Sépaq demande que la municipalité lui délègue le traitement du myriophylle à épi au lac Stukely pour le secteur du parc tel que montré sur les cartes 3, 4, 5, 8, 9 et 10 du rapport *Inventaire de plantes aquatiques Lac Stukely – Été 2017* situé sur le territoire du Canton d'Orford.

Enfin, veuillez prendre note que la Sépaq est couverte par un décret d'indemnisation selon lequel le gouvernement du Québec prend à sa charge tous les risques de dommages directs à ses propriétés et à ses biens ainsi que les conséquences pécuniaires découlant d'un acte ou d'une omission dont elle peut être tenue responsable en vertu de la loi.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations les plus distinguées.



Brigitte Marchand, Directrice
Parc national du Mont-Orford